

Une initiative de lifetech.brussels, support de l'entrepreneuriat et de l'innovation en e-santé à Bruxelles et Abrumet, gestionnaire du Réseau santé Bruxellois.

## APPEL À PROJETS

# Connect2 BrusselsHealthNetwork

### Connect to Brussels Health Network

**Un appui public à l'interopérabilité des solutions innovantes  
aux plateformes e-santé**

*RÈGLEMENT 2017*



La Région et l'Europe investissent dans votre avenir !  
Het Gewest en Europa investeren in uw toekomst!



## Résumé

**Pour qui ?** Les micro entreprises<sup>1</sup> (<10 ETP) qui développent des activités économiques en Région de Bruxelles-Capitale et qui sont actives dans le secteur de l'e-santé, et en particulier dans le cadre de l'optimisation de la continuité des soins au bénéfice du patient. Par ailleurs ces entreprises sont encouragées à soumettre un dossier en collaboration avec un/plusieurs prestataires de soin actifs en Région de Bruxelles-Capitale.

**Pour quoi ?** La connexion de solutions NTIC – Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (logiciels, plateformes digitales,...), développées, fonctionnant, et utilisées par des prestataires de soins, au Réseau Santé Bruxellois (RSB). Cette connexion permettra aux entreprises sélectionnées de se rendre interopérables avec le Réseau Santé Bruxellois en charge du partage sécurisé de données médicales entre prestataires de soins (1<sup>ère</sup> ligne, médecins généralistes et prestataires de soins travaillant en institution hospitalière). De cette manière, les données médicales et paramédicales collectées, avec le consentement du patient/prestataire de soins, par ces entreprises via leurs solutions e-santé pourront être intégrées dans ce réseau et donc faire partie intégrante du dossier médical informatisé et être accessibles aux médecins ayant un lien thérapeutique avec le patient et répondant aux critères sécurisés d'accès aux données médicales. Le but de cette connexion est d'améliorer la continuité des soins pour les patients et citoyens bruxellois en facilitant l'accès des prestataires de soins (ayant un lien thérapeutique et répondant aux conditions d'accès pour le dossier médical informatisé) à des informations collectées par des entreprises privées.

### **Pour recevoir quoi ?**

La possibilité de faire partie des entreprises pilotes pouvant se connecter au RSB. En plus de cette opportunité, et afin de garantir la qualité de la connexion, un soutien en termes d'expertise pour le développement de l'API/du connecteur sera prévue pour les entreprises sélectionnées. Ce soutien comporte :

- L'accès à l'expertise d'un chef de projet expérimenté dans le domaine et connaissant le Réseau Santé Bruxellois.
- L'accès à l'expertise d'un développeur pour coder l'API.
- La visibilité de sa solution en termes de compatibilité de celle-ci au Réseau Santé Bruxellois, en étant reprise sur le site e-health.brussels.

Le montant total de l'expertise financée équivalra à une valeur maximum de 30.000€ par projet sélectionné.

### **Critères de sélection du projet**

S'agissant d'un **concours, la sélection se fera sur base** des projets qui répondent le mieux aux critères et ce, jusqu'à épuisement du budget disponible.

Les projets seront jugés suivant quatre critères :

1. **Adéquation aux objectifs de l'appel à projets « Connect2BHN»**
2. **Potentiel d'impact sur la continuité des soins pour les patients et citoyens bruxellois ainsi que pour les prestataires de soins**
3. **Maturité du projet économique et faisabilité technique**
4. **Potentiel de création de valeur économique et d'emplois en Région de Bruxelles-Capitale**

**Les projets doivent être déposés au plus tard pour le lundi 31 mars 2017 avant 12h à Camille Mommer ([cmo@impulse.brussels](mailto:cmo@impulse.brussels))**

**Pour toute information, contactez Camille Mommer ([cmo@impulse.brussels](mailto:cmo@impulse.brussels) – 02 422 52 13) ou Christophe Coppens ([cco@impulse.brussels](mailto:cco@impulse.brussels) – 02 800 00 56)**

<sup>1</sup> Selon la définition européenne ([http://ec.europa.eu/growth/smes/business-friendly-environment/sme-definition\\_fr](http://ec.europa.eu/growth/smes/business-friendly-environment/sme-definition_fr))

## Introduction

La volonté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale (RBC) est de stimuler le secteur de l'e-santé en Région de Bruxelles-Capitale comme une source d'opportunités économiques et de création d'emplois **et** comme source d'amélioration des soins de santé pour les Bruxelloises et les Bruxellois.

L'initiative **e-santé.brussels** est une proposition conjointe de plusieurs acteurs économiques visant à accélérer la mise à disposition de solutions technologiques pour les patients et le monde de la santé en Région de Bruxelles-Capitale via le soutien à l'innovation et à l'entrepreneuriat dans l'e-santé. Cette initiative est portée par [lifetech.brussels](http://lifetech.brussels), le cluster de la santé en RBC, et soutenue par le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, [Agoria](#), [Abrumet](#), la [PAQS](#) et [Innoviris](#).

Les partenaires de cette initiative s'engagent à participer au développement d'un environnement propice au développement du partage sécurisé de données de santé, notamment par le développement et la promotion du Réseau Santé Bruxellois (RSB), en tant qu'outil sécurisé permettant le partage des données de santé de tous les patients soignés à Bruxelles. Ce réseau est connecté aux autres réseaux (hubs) belges. Dans le futur, il sera également connecté aux réseaux internationaux grâce à l'utilisation à terme des standards internationaux. Le Réseau Santé Bruxellois connecte les 15 hôpitaux de la Région entre eux et chacun des hôpitaux avec ce qu'on appelle la première ligne de soins : les médecins généralistes et les autres prestataires de soins (par ex. les psychologues, kinésithérapeutes, assistant(e)s sociales,...).

Dans le cadre du développement du RSB aux normes internationales européennes (soit les [normes IHE](#)), [lifetech.brussels](http://lifetech.brussels) lance cet appel à projet afin de stimuler les entreprises à développer un connecteur au RSB. Ceci permettra l'envoi des informations qu'ils génèrent et collectent (avec le consentement des prestataires de soins et patients), vers le Réseau Santé Bruxellois, connectant la totalité des hôpitaux bruxellois et la majorité des prestataires de soins de la première ligne. Le but de cette initiative est multiple :

- Permettre aux solutions e-santé bruxelloises d'être interopérables (envoi d'information vers le réseau uniquement) avec un réseau d'hôpitaux et de prestataires de soins indépendants en une seule fois (plutôt que de développer un connecteur avec chaque hôpital/chaque prestataire) ;
- Permettre aux solutions e-santé bruxelloises d'intégrer et donc de se conformer aux normes internationales IHE dans le cadre de leur interopérabilité au réseau santé. Ceci permettra à terme qu'elles soient accessibles non seulement aux patients et aux médecins bruxellois mais également à ceux d'autres régions européennes ;
- Faciliter l'accès pour les prestataires de soins de la première ligne et de l'hôpital aux données relatives au patient qu'ils traitent ensemble et voir comment éventuellement améliorer le système.
- Pour les gestionnaires du RSB, découvrir de nouveaux cas d'utilisation et donc de développer les requêtes que le RSB doit mettre en place pour avoir un système cohérent.
- Pour les prestataires de soins, tenter d'identifier l'impact de l'introduction de ces données au DPI et l'utilisation de celles-ci.

Cet appel a pour but de sélectionner un maximum de 8 projets. Ces projets devront avoir un score minimum de 15 sur 20. Le nombre de projets sélectionnés sera également fonction du budget disponible.

**Participez à l'appel à projets et soyez en les premières entreprises à être interopérables avec les HUB de données médicales en Belgique !**

## Quels sont les projets recherchés pour 2017?

L'appel à projets « Connect2BHN » a pour objet de stimuler la mise en place de projets pilotes s'inscrivant dans une logique de partage de données médicales permettant **une meilleure continuité des soins**.

Les projets pilotes devront avoir pour but :

- De définir en collaboration avec le prestataire de soins la pertinence et le format des données collectées ou générées par l'entreprise qui pourraient être envoyées dans le DPI du patient.
- D'identifier le processus nécessaire à l'envoi de données collectées ou générées par l'entreprise vers le DPI du patient au RSB
- De développer le connecteur informatique permettant à l'entreprise d'introduire les données collectées ou générées par elle dans le DPI du patient au RSB

*Exemple : une entreprise récoltant les mesures glycémiques de patients diabétiques qui souhaite introduire ces données dans le DPI de ce patient afin que son diabétologue puisse y avoir accès à distance. Cette entreprise collabore avec un ou plusieurs diabétologues afin de pouvoir valider (qualitativement) l'utilité et l'utilisation de ces données dans la pratique des soins.*

## Public-cible : qui peut déposer un projet ?

L'appel à projets « Connect2BHN » est ouvert :

- Aux micros entreprises<sup>2</sup> ayant (au moins) un siège d'activité en Région de Bruxelles-Capitale.
- A un partenariat entre une micro ou petite entreprise avec un acteur de soin représentant l'utilisateur final des données que l'entreprise introduit dans le RSB. Ce prestataire de soin doit exercer (au moins une partie de son) activité en Région de Bruxelles-Capitale.

### Sont exclus de l'appel à projets :

Les indépendants, les petites, grandes et moyennes entreprises<sup>2</sup>, les administrations et organismes publics ou parapublics, les entreprises et les asbl non autonomes des pouvoirs publics (dont plus de la moitié des membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance sont désignés par les services du Gouvernement ou des organismes administratifs autonomes) ainsi que les activités économiques déjà financées par ailleurs par la Région ou par des Fonds européens. Les entreprises travaillant déjà sur des projets pilotes similaires financés par Abrumet sont également exclus.

**L'entreprise devra répondre à l'ensemble des conditions à la date de dépôt du dossier de candidature.**

## Critères d'éligibilité du projet

Pour être pris en considération, l'entreprise doit répondre aux conditions suivantes :

1. Avoir une activité en Région de Bruxelles-Capitale;
2. Etre en bonne santé financière selon la réglementation européenne.
3. Avoir introduit un dossier dans les délais et dans les formes requises, c'est-à-dire à l'aide du formulaire ad hoc, dûment complété avant le 31/03, 12h.

### Sont exclus de l'appel à projets :

- Les projets de mise au point de nouveaux produits ou de nouvelles solutions e-santé permettant la génération ou la collectes de données médicales, donc non encore commercialisés, ni utilisés.
- Les entreprises en difficulté financière présumées. L'existence d'une entreprise en

<sup>2</sup> Selon la définition européenne ([http://ec.europa.eu/growth/smes/business-friendly-environment/sme-definition\\_fr](http://ec.europa.eu/growth/smes/business-friendly-environment/sme-definition_fr))

difficulté est présumée notamment :

- Lorsque les fonds propres sont réduits à moins de la moitié du capital social, plus du quart de ce capital ayant été perdu au cours des 12 derniers mois
- Lorsque les conditions de soumission à une procédure collective d'insolvabilité sont remplies et notamment lorsque l'entreprise recourt à une procédure en réorganisation judiciaire (PRJ)

Une entreprise constituée depuis moins de 3 ans n'est pas considérée comme étant en difficulté à moins qu'elle ne remplisse les conditions énoncées au deuxième alinéa

## Critères de sélection du projet

Les porteurs de projet sont invités à répondre aux critères ci-dessous, à charge des projets de justifier leur logique par rapport aux attentes. S'agissant d'un concours, la sélection se fera sur base des projets qui répondent le mieux aux critères et ce, avec un maximum de 8 projets sélectionnés.

**L'absence d'une réponse suffisante pour chacun des critères pourra être considérée comme élément de disqualification du projet.**

Les projets seront jugés suivant quatre critères et chaque critère compte pour 5 points. Les projets avec une cote inférieure à 1/5 pour l'un des critères seront considérés comme disqualifiés de l'appel à projet. Par ailleurs les projets rentrés par une entreprise en partenariat avec un ou plusieurs prestataires de soins bruxellois recevront 2 points supplémentaires.

### 1. Adéquation aux objectifs de l'appel à projets « Connect2BHN »

La nature du projet et les livrables qu'il produit doivent être en accord avec la thématique de l'appel à projets, et doit donc contribuer à augmenter la qualité de la **continuité des soins** des patients bruxellois. Cette amélioration peut être liée à :

- un meilleur accès par les prestataires de soins aux données médicales du patient générées ou collectées par des entreprises ; et/ou
- un partage facilité de données liées à un patient entre plusieurs prestataires de soins.

Il est important que l'entreprise génère déjà des données au moment de l'introduction du dossier.

### 2. Potentiel d'impact sur la continuité des soins pour les patients et citoyens bruxellois

L'entreprise est invitée à présenter dans quelle mesure la solution qu'elle propose et son interopérabilité au RSB répond à un besoin dans le contexte bruxellois. Elle prendra soin d'identifier les différents publics (tant du côté des patients que des prestataires de soins) bénéficiant de la mise en œuvre du projet et mettra en avant les éléments clés permettant de quantifier l'impact de celui-ci en se basant sur la prévalence de la pathologie visée, le nombre de prestataires de soins (potentiellement) ciblé par la solution, le gain de temps/ d'argent/ autre par utilisateur,...

### 3. Maturité de l'entreprise et ambition de développement

L'entreprise est invitée à présenter les éléments démontrant une maturité nécessaire à la mise en place d'un projet pilote en son sein. A cet effet, elle dépeindra le stade de développement de son entreprise et de sa solution (nombre d'utilisateurs, chiffre d'affaires, réalisations, adoption de la solution, ...).

L'entreprise devra également démontrer qu'elle dispose des ressources (humaines) nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Comme le connecteur développé répondra aux normes IHE (internationales), l'entreprise est invitée à partager sa vision d'expansion à plus large échelle (entre 3 et 5 ans). Elle présentera sa stratégie de développement international en mettant l'accent sur les actions déjà mises en place pour ce développement.

### 4. Potentiel de création de valeur économique et d'emplois en Région de Bruxelles-Capitale

L'entreprise est invitée à présenter l'impact économique pour la RBC de sa connexion au RSB. Cet impact peut être basé sur différents paramètres :

- Le développement de l'entreprise elle-même (CA, nombre de clients / utilisateurs,...). Elle portera une attention particulière sur la (potentielle) création d'emploi en RBC.
- La mise en place de partenariats avec d'autres organisations bruxelloises.
- Economies des institutions publiques liées à l'adoption de la solution
- Tout autre aspect créant de la valeur économique en RBC

**Confidentialité :**

Tous les projets reçus, analysés, rejetés ou acceptés seront traités en toute confidentialité et ne pourront faire l'objet d'une divulgation d'information qui pourrait nuire à l'initiative entrepreneuriale du porteur de projet. Les informations reçues ne pourront servir qu'à l'analyse du projet.

Un résumé sur les projets retenus sera toutefois naturellement communiqué à l'issue de l'appel à projets.

**Le processus de participation à l'appel à projets**

Le projet en version électronique (pdf de préférence) doit être déposé **le lundi 31 mars 2017 avant 12h** (la preuve de la date du dépôt incombe au porteur de projet) dans la boîte e-mail :

[cmo@impulse.brussels](mailto:cmo@impulse.brussels)

Le nom du fichier doit correspondre à la structure suivante :

Connect2BHN\_Application\_Nom de l'entreprise

L'ensemble des documents relatifs à l'appel à projet sont téléchargeables sur [www.lifetech.brussels](http://www.lifetech.brussels) et sur [www.ehealth.brussels](http://www.ehealth.brussels).

**N'oubliez pas de consulter les modalités administratives et obligations liées au financement, qui sont reprises en annexe 1 et ce pour l'ensemble des thématiques.**

Pour rappel, le projet doit être introduit dans les formes requises, c'est-à-dire à l'aide du formulaire ad hoc, dûment complété.